

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2009</b></p>
--

L'an deux mille neuf, le 3 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Michel MOLINIE et Michel POISSON

Excusés : MM. Emmanuel ANGLARS (pouvoir à Mme ROZIERE), Stéphane MAYMARD et Philippe VINCENT (pouvoir à Mme de SAINT SERNIN)

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2009, qui n'appelle pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adopte les délibérations suivantes, à l'unanimité :

**1/ Budget général:** 1.1 – Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme

Il est approuvé le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €, en compensation des charges générées par sa participation à l'organisation des animations estivales 2008 et 2009 de la commune.

1.2 – Emplacements d'urnes funéraires

Le tarif des emplacements créés au cimetière de la Gare pour le dépôt des urnes funéraires est fixé à 650 €, comprenant la redevance pour concession trentenaire, fixée à 90 €, et le prix de l'emplacement aménagé (« cavurne »), fixé à 560 €.

1.3 – Fonds Départemental des Bourses d'Apprentissage Artisanal

La participation communale pour 2009 est fixée à 80 €, au titre d'un apprenti domicilié sur la commune.

**2/ Budget eau**

Il est accordé un dégrèvement sur deux factures d'eau 2009, en raison de surconsommations dues à des fuites non imputables à un défaut de surveillance par les abonnés (facturation 2009 des m<sup>3</sup> d'eau revue sur la base de la consommation 2008, la redevance pollution, due par la Commune à l'Agence de l'Eau, restant facturée sur la consommation réelle 2009).

### **3/ Salle polyvalente : actualisation du plan de financement**

Le Conseil municipal approuve le plan de financement suivant pour l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente, actualisé sur la base d'une première tranche de travaux estimée à 500 000 €, engagée à hauteur de 200 000 € sur l'exercice 2009, en fonction de la DGE attribuée par l'Etat sur cet exercice :

Etat - DGE (20 %)	40 000 €
Etat - subvention exceptionnelle (12 %)	24 000 €
Conseil Général (15 %)	30 000 €
Autofinancement (53 %)	106 000 €
Coût total phase 2009 / 1 <sup>ère</sup> tranche	200 000 € HT

### **4/ Assurance des risques statutaires**

Il est décidé de déléguer au Centre de Gestion de l'Aveyron le soin de procéder à la mise en concurrence préalable à la souscription d'un contrat d'assurance de groupe, garantissant les frais laissés à la charge des communes adhérentes en cas d'arrêt de travail des agents (maladie, maternité, accident, invalidité...).

La commune reste libre d'adhérer ou non au contrat retenu à l'issue de la mise en concurrence.

### **5/ Convention avec l'Office de Tourisme et l'association « Les Amis du Château »**

M. le Maire est autorisé à signer la convention fixant, jusqu'au 31 décembre 2009, les conditions matérielles et financières du partenariat décidé avec l'Office de Tourisme et l'association « Les Amis du Château et du Patrimoine Sévérageais », pour la promotion du Château et de la Cité médiévale.

### **6/ Mise à disposition d'un local à la Société de Chasse**

L'examen de cette question est reporté, à la demande de l'association.

### **7/ Legs MONTIALOUX au profit du CCAS**

Le Conseil Municipal approuve la décision prise le 16 juin 2009 par le CCAS, fixant les modalités de vente (de gré à gré, ou lors de ventes au déballage), des biens mobiliers d'une valeur maximum de 500 € issus du legs consenti au CCAS par Melle MONTIALOUX, ancienne résidente de l'EHPAD Gloriande, décédée en 2008.

Les biens mobiliers de valeur et les biens immobiliers feront l'objet de décisions ultérieures.

### **8/ Inscription de chemins ruraux au PDIPR**

Il est approuvé l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de divers chemins ruraux, permettant d'assurer la continuité de circuits de promenade existants, notamment le circuit des fontaines voûtées. Cette inscription interdit de vendre les chemins sans rétablir un itinéraire, mais ouvre droit à des aides pour leur entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.